



Ecole Doctorale Sciences et Techniques de l'Ingénieur

## MASTERE TRAITEMENT DE L'INFORMATION ET COMPLEXITE DU VIVANT (TICV)

### Critères de sélection des candidats pour l'année 2007/2008

Les critères adoptés par la commission<sup>1</sup> du Mastère TICV sont les suivants :

- **Admissibilité** : être titulaire d'un diplôme d'ingénieur, d'une maîtrise, ou être inscrit en dernière année de formation au cycle d'ingénieur<sup>2</sup> et ce, dans les domaines des Télécommunications, du Génie Electrique, de l'Informatique, des Statistiques, des Mathématiques ou Mathématiques Appliquées. Les candidats issus d'autres filières comme celles du Vivant (biologistes, médecins,...), de la Physique,...sont soumis à une évaluation dans les domaines relatifs à ce Mastère.

Deux listes sont formées : la liste principale et la liste d'attente.

- **Dossiers retenus en liste principale** : sont écartés de la liste principale les dossiers ayant fait l'objet d'un redoublement ou d'un rattrapage, quel qu'il soit (y compris en langues). Le classement est établi sur la base des moyennes (ou mentions) et des notes obtenues dans les matières intéressant le Mastère (Mathématiques, Probabilités, Traitement du signal, Informatique, Théorie des Systèmes, ...).

Les personnes retenues dans la liste principale doivent se manifester auprès du responsable de Mastère afin de confirmer leur inscription<sup>3</sup>. Ceci permet, après audition des candidats en liste d'attente, de constituer la liste définitive.

- **Dossiers retenus en liste d'attente** : certains dossiers sont mis en liste d'attente car ne répondant pas aux critères ci-dessus. Les critères de sélection de tels dossiers sont les suivants :
  - dossiers avec de fortes mentions mais un rattrapage ou un redoublement en début de scolarité, ou un classement dans le premier tiers de la promotion.
  - activité dans les axes de recherche du Mastère associées à des lettres de recommandation.

Les candidats dont les dossiers ont été retenus en liste d'attente font l'objet d'une audition destinée à mieux cerner motivations et aptitude.

**Le nombre final de dossiers retenus est de 45 (soit 15 par option).**

<sup>1</sup> Compte tenu de la co-diplômation avec le Master de Paris Descartes, les dossiers sont examinés par une commission respectant la parité entre les deux institutions.

<sup>2</sup> Pour l'année universitaire 2007/2008

<sup>3</sup> Avant l'inscription administrative proprement dite